

200. — Acceptation de la bibliothèque de Mme Marguerite Durand.

M. Léon Riotor, au nom de la 4^e Commission. — Messieurs, nous avons l'honneur de vous proposer d'accepter la donation que Mme Marguerite Durand, l'éminente fondatrice de « la Fronde », fait à la Ville de Paris, par lettre en date du 28 décembre 1931, de sa bibliothèque de livres, manuscrits, estampes, autographes, collections de journaux et de revues, documents divers se rapportant à l'activité intellectuelle de la femme et à sa situation légale, politique et sociale, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Je vous donnerai dans un instant un état descriptif de ladite bibliothèque, qui comprend environ 10.000 volumes et plusieurs milliers de brochures.

Cette bibliothèque offre un intérêt primordial; par le caractère souvent unique des pièces qu'elle comporte, pour l'étude et le développement du mouvement féministe.

La bibliothèque de Mme Marguerite Durand serait installée dans les nouveaux locaux de la mairie du 5^e arrondissement. Elle porterait le nom de la donatrice qui en sera la bibliothécaire et la directrice, à titre bénévole et gratuit, sa vie durant.

La Ville de Paris assurera les frais d'entretien, d'éclairage, de chauffage, et prévoira un crédit suffisant pour la rétribution d'une bibliothécaire adjointe, employée cinq heures par jour, et qui serait destinée à aider Mme Marguerite Durand dans la gestion de cet établissement.

Il y a donc lieu de prévoir sur le chap. 2, art. 163/1^o, un crédit annuel de 12.000 francs pour la rétribution d'une bibliothécaire adjointe et, sur le chap. 2, art. 163/5^o, un crédit annuel de 4.000 francs pour assurer l'entretien et le nettoyage de la bibliothèque.

En second lieu, sur le chap. 2, art. 154/18^o, un crédit annuel de 8.000 francs pour les frais d'exploitation de ladite bibliothèque tels que reliure, abonnements aux périodiques, enrichissement des collections.

Enfin, un crédit de 4.000 francs à imputer sur le chap. 8, art. 30, pour le paiement des frais nécessités par ladite donation, notamment les frais d'actes notariés qui sont à intervenir.

Voici l'état descriptif de la bibliothèque Marguerite-Durand donnée par elle à la Ville de Paris :

Ensemble important d'ouvrages, documents, portraits, autographes, concernant la condition des femmes à travers les âges.

Collections de décrets, lois, règlements spéciaux aux femmes.

Collections de journaux et d'affiches féministes, de fiches concernant bibliothèques et musées, etc.

Ouvrages traitant de la condition légale ou sociale des femmes, 3.000 volumes.

Ouvrages de théories féministes ou anti-féministes anciens et modernes, 2.000 volumes (égale quantité de brochures sur ces mêmes sujets).

Les femmes dans tous les domaines de l'activité sociale : femmes scientifiques, politiques, artistes, littéraires, professeurs, avocats, médecins, dentistes, fonctionnaires, etc., environ 2.000 volumes.

Collection (rare) de thèses de doctorat soutenues par des femmes ou traitant de questions concernant spécialement les femmes, 300 volumes.

Nombreuses biographies de femmes célèbres, 50 volumes.

Ouvrages poétiques et littéraires d'auteurs féminins, 6.000 volumes.

Ouvrages à thèses féministes, environ 300 volumes.

Mémoires historiques, souvenirs écrits par des femmes ou concernant certaines femmes, environ 500 volumes.

Histoire et actes des reines et régentes, congrès des œuvres et institutions féminines, du droit des femmes, du suffrage féminin, d'éducation, d'enseignement, etc., 20 volumes.

Ordres religieux de femmes : enseignants, charitables, missionnaires, contemplatifs, leurs fondatrices, les grandes abbeses, etc., 200 volumes.

Ouvrages et associations charitables : syndicats féminins, publication du ministère du Travail, lois et décrets sur le travail féminin, 500 volumes.

Sociétés féministes anciennes et actuelles : historiques, fondatrices, activités, bulletins, publications, réunions (documentation tenue à jour), volumes et brochures, portraits, autographes anciens et modernes, fiches des principales bibliothèques contenant des documents sur la question féministe et les féministes.

Histoire de Paris : prisons, couvents, hôtels célèbres, plan Colbert (relié).

Ouvrages d'intérêt général : dictionnaires historiques, français et étrangers, révolutions de Paris (édition ancienne), encyclopédie (édition ancienne), etc., dossiers d'articles de presse, dossiers sur des personnalités féminines importantes.

Collection de journaux féministes anciens et modernes, tracts, affiches, bulletins, etc.

Documentation sur les carrières accessibles aux femmes depuis la seconde moitié du dix-neuvième siècle : femmes médecins, avocates, pharmaciennes, dentistes, chartistes, ingénieurs, etc.

Femmes prix de Rome; conquêtes féministes : historique, résultats.

Créations nouvelles : surintendantes, d'usine, service social, infirmières scolaires, etc. (en volumes reliés ou brochés et en brochures, quantité importante non évaluée).

Votre 4^e Commission vous demande, Messieurs, d'adopter le projet de délibération suivant :

« Le Conseil.

« Vu le mémoire en date du 29 décembre 1931, par lequel M. le Préfet de la Seine lui propose d'accepter la donation que Mme Marguerite Durand fait à la Ville de Paris d'une bibliothèque de livres, de manuscrits, d'estampes, de journaux et revues, d'autographes, se rapportant à l'activité intellectuelle de la femme à travers les siècles; laquelle bibliothèque sera installée dans les nouveaux bâtiments de la mairie du 5^e arrondissement,

étant entendu que ces documents seront mis gratuitement à la disposition du public pour être consultés sur place ou prêtés à domicile;

« Sur le rapport présenté par M. Léon Riotor, au nom de la 4^e Commission,

« Délibère :

« Article premier. — M. le Préfet de la Seine est autorisé à accepter au nom de la Ville de Paris la donation faite par Mme Marguerite Durand, demeurant à Pierrefonds (Oise), d'un ensemble de documents manuscrits et imprimés se rapportant à l'activité intellectuelle de la femme à travers les siècles, à charge par la Ville de créer une bibliothèque spécialisée où ces documents seront mis à la disposition du public pour y être consultés sur place ou prêtés à domicile.

« Art. 2. — La bibliothèque nouvelle ainsi créée portera le nom de la donatrice.

« Art. 3. — Mme Marguerite Durand sera sa vie durant la bibliothécaire bénévole de ladite bibliothèque dont elle aura la direction.

« Art. 4. — Pour le fonctionnement de cette bibliothèque, les crédits suivants seront ouverts au budget de 1932 en augmentation de ceux prévus aux chapitres et articles ci-après :

« Chap. 2, art. 163/1^o, un crédit de 12.000 francs pour la rétribution d'une bibliothécaire adjointe;

« Art. 163/5^o, un crédit de 4.000 francs pour l'entretien et le nettoyage de ladite bibliothèque;

« Art. 154/18^o, un crédit de 8.000 francs pour les frais d'exploitation de ladite bibliothèque tels que reliure, abonnements, périodiques, enrichissement des collections;

« Chap. 8, art. 30, un crédit de 4.000 fr. pour les frais nécessités par ladite donation. »

Adopté (1931, 1780).

201. — Renvoi à l'Administration de deux mémoires de M. le Préfet de la Seine relatifs à la construction par l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Paris de deux groupes d'immeubles à loyers moyens 233-237, rue d'Alésia et 147-161, rue Vercingétorix.

M. Salom, au nom de la Commission de l'habitation. — Messieurs, conformément à la décision prise par la Commission de l'habitation, nous vous prions de renvoyer à l'Administration deux mémoires de M. le Préfet de la Seine relatifs à la construction par votre Office municipal de deux nouveaux groupes d'immeubles à loyers moyens, 233-237, rue d'Alésia et 147-161, rue Vercingétorix.

Je vous signale qu'il s'agit de constructions nouvelles et non commencées.

Certains de nos collègues ont émis l'avis qu'il y a lieu de réviser le programme prévu pour les exercices futurs par l'Office public d'habitations à bon marché de la Ville de Paris, et d'examiner s'il n'y a pas lieu de restreindre ou de retarder la construction d'habitations à loyers moyens afin d'augmenter, s'il est possible, le nombre de logements à bon marché dits du type amélioré.